



Question orale de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur Jan JAMBON, Vice-Premier Ministre et Ministre de la Sécurité et
de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
concernant
la formation de pompiers volontaires
- déposée le 14 avril 2018 -

Monsieur le Vice-Premier Ministre,

Plusieurs présidents de zones et commandants de zones de pompiers et pompiers volontaires m'ont fait part de certaines difficultés quant à la formation des volontaires.

Selon eux, il est indéniable de parfaire leur formation et leur apprentissage mais pour ceux qui ont des horaires importants, le fait de devoir se rendre loin de leur lieu de travail leur pose parfois problème.

Ainsi, lors d'une conférence, un panel d'expert a proposé qu'une partie de la formation puisse être prise en charge par des commandants ou officiers au sein de leurs casernes respectives. Cela permettrait de responsabiliser ces hautes fonctions et de faciliter les lourdes conditions d'apprentissage des pompiers volontaires.

Monsieur le Vice-Premier Ministre, mes questions sont les suivantes :

- Une telle proposition est-elle envisageable ? Pourrait-on mettre en place un système de formation avec des heures prestées par des officiers ou commandants au sein de leurs casernes ?

Je vous remercie, Monsieur le Vice-Premier Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.


Kattrin JADIN



Question orale n° q25361

De : Katrin JADIN, Députée fédérale

Concernant : formation des pompiers volontaires

1. Ma volonté est d'améliorer qualitativement l'efficacité de nos pompiers lors des interventions. A cette fin, il a été décidé d'augmenter le nombre d'heures de formation des pompiers professionnels et volontaires. Je ne suis a priori pas opposé au fait de permettre certaines facilités d'organisation. A cette fin, un groupe de travail relatif aux formations a été installé, auprès de la commission de suivi de la réforme de la sécurité civile, afin d'étudier la possibilité d'organiser certaines formations (dispensées par des officiers ou des commandants) au sein des zones de secours.

Le Vice-Premier Ministre et Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
Jan Jambon